



ÉLISABETH BORNE

« Tout ne doit pas se régler par circulaire depuis Paris »

Carte scolaire, sécurisation des écoles et de leurs abords, numérique, santé, bâti : la ministre de l'Éducation nationale, Elisabeth Borne, défend une gouvernance qui associe les élus locaux dans le cadre d'une coopération incluant des compétences « complémentaires ».

➤ La mesure phare du protocole entre l'Éducation nationale et l'Association des maires de France (AMF), que vous avez présenté le 13 juin à Saint-Quentin (Aisne), consistant à anticiper à trois ans la carte scolaire avec les élus locaux, reprend une annonce que vous aviez, alors Première ministre, déjà faite en mars 2023 dans la Nièvre. Or, à en croire les intéressés, elle tarde à se mettre en place...

Moi-même élue d'un territoire rural (le Calvados, ndlr), je mesure à quel point on a là un sujet qui peut crispier dans les territoires. D'où la nécessité, pour les élus, de ne pas découvrir des évolutions de leur carte scolaire avec un préavis de seulement quelques mois, mais de pouvoir les anticiper. Il y a peut-être des endroits où l'observatoire des dynamiques rurales, outil que nous avons déployé pour trouver, avec eux, des réponses adaptées à leurs réalités, ne marche pas encore suffisamment bien, et nous allons nous employer à ce qu'il soit pleinement opérationnel partout. C'est en tout cas la logique que je porte : construire du sur-mesure.

« Dans le respect des moyens prévus en loi de finances », est-il précisé dans le document...

Bien sûr. Mais, alors que nous sommes confrontés à un déclin de la démographie scolaire, dont 80% concernent le premier degré, l'idée est de ne pas se contenter de raisonner en termes de taux d'encadrement vu de Paris, de ratio professeur-élève, mais de tenir aussi compte de la traduction concrète d'une décision dans le territoire.

Les départements, également affectés par une baisse des effectifs, m'ont dit être intéressés par cette vision pluriannuelle sur la carte scolaire que nous engageons avec le bloc communal. A ce propos, un protocole

similaire à celui conclu avec l'AMF doit être signé avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Dans son récent rapport sur l'enseignement primaire, la Cour des comptes préconise de « systématiser » les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) dans les territoires confrontés à une baisse des effectifs. Or, c'est un autre sujet de crispation pour des maires qui redoutent, en perdant leur école, le départ de familles. Quelle est votre position ?

Là encore, je ne crois pas que tout doive se régler par circulaire depuis Paris. On sait cependant qu'une classe unique à quinze élèves brassant tous les niveaux

n'est pas une organisation pédagogique favorable à la réussite du jeune. C'est ce travail de réflexion qu'il faut pouvoir mener, à froid, pour réfléchir ensemble aux solutions les meilleures dans l'intérêt des enfants et de leur réussite.

Qu'est-il prévu pour les milieux urbains, eux aussi touchés par la baisse des effectifs scolaires ?

Nous devons en effet faire face au même défi dans les zones urbaines. Nous allons donc transposer ce modèle, que l'on pourra alors appeler observatoire des dynamiques territoriales. Car, où que l'on se trouve, en territoire rural ou urbain, les évolutions doivent pouvoir s'anticiper.

Le meurtre, le 10 juin, d'une assistante d'éducation par un collégien à Nogent (Haute-Marne) a, une fois encore, mis sur la place publique la question de la sécurisation des établissements scolaires. L'association des cadres de l'éducation des villes (Andev) craint la « tentation de réponses strictement sécuritaires et techniques ». Qu'en pensez-vous ?



« En matière de sécurisation des établissements scolaires, je pense qu'on ne peut s'interdire aucune réponse. C'est à travailler main dans la main avec les collectivités. »





PHOTOS : F. CALCAVECHIA/LA GAZETTE

L'enjeu de la sécurisation de nos écoles et établissements scolaires doit nous mener à une réflexion en lien avec les collectivités, communes et intercommunalités s'agissant du premier degré, départements et régions pour, respectivement, les collèges et lycées. Les communes ayant un rôle particulier de par leur responsabilité sur les trajets conduisant l'élève jusqu'à son enceinte scolaire...

Etes-vous favorable à l'installation de portiques aux entrées?

Certains élus, comme le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, m'ont indiqué leur intérêt pour ce type de solution, y compris de portique mobile. Et je pense qu'on ne peut s'interdire aucune réponse. C'est à travailler main dans la main avec les collectivités.

Mais sans omettre de regarder l'autre pilier, à savoir, les enjeux de détection, de repérage d'une jeunesse en proie à des difficultés psychiques, de mal-être, voire de détresse, en particulier depuis le Covid. Il y a aussi la surexposition aux écrans et aux réseaux sociaux. On doit avancer sur ces deux jambes, en coopération avec les acteurs locaux. Concernant la santé mentale des jeunes, j'ai eu l'occasion d'annoncer des mesures dans le cadre des assises de la santé scolaire, en mai.

Parmi celles-ci, un renforcement des effectifs d'infirmiers et de psychologues de l'Education nationale. Mais disposez-vous des moyens pour cela ?

Cela fera partie des discussions qui commencent dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2026.

Les départements ne sont plus demandeurs d'un transfert de la médecine scolaire, tant ce secteur est sinistré. En revanche, les dix villes dotées d'un service municipal de santé scolaire réclament une revalorisation de la subvention qu'elles perçoivent de l'Etat : ont-elles une chance d'être entendues ?

Chacun connaît le contexte budgétaire dans lequel on se trouve et mon ministère doit porter des réformes importantes, comme le recrutement et la formation des professeurs.

Il nous faut aussi proposer des parcours plus attractifs aux médecins scolaires, sachant que près de 40% des postes sont vacants et que leur grille salariale est la moins favorable de la fonction publique pour les médecins. Le service rendu par ces villes, engagées à nos côtés pour la santé scolaire, est précieux pour l'Education nationale. Je ne peux toutefois garantir qu'on pourra apporter une réponse favorable à leur demande. ☺☺





Votre collègue ministre, Annie Genevard, a, en janvier 2024, alors députée, déploré un « envahissement » des écrans à l'école et proposé une « pause » dans le numérique éducatif, qui, affirmait-elle, « perturbe fortement les apprentissages et mobilise des budgets considérables » de la part des collectivités.

Partagez-vous cette approche ?

Il ne faut pas confondre exposition excessive des jeunes aux écrans, en particulier aux réseaux sociaux, et numérique éducatif. A l'heure de l'intelligence artificielle (IA), il est évidemment important de former nos élèves. Peut-être est-on allé un peu loin après le Covid, mais l'école ne peut faire fi de cette révolution. Elle se doit de les y préparer par des apprentissages spécifiques. Tout en les éduquant à un bon usage.

Nous avons ainsi publié, le 14 juin, un document qui fixe de grands principes à respecter, à commencer par s'assurer de la plus-value pédagogique quand on a recours à l'IA en éducation. Nous insistons aussi sur la nécessité d'être conscient de son impact environnemental, car elle est énergivore, et sur l'importance d'exercer son esprit critique face aux contenus.

La convention citoyenne sur les temps de l'enfant, qui a débuté vendredi 20 juin, doit-elle aller jusqu'à remettre sur la table une réforme des rythmes scolaires, alors que la Cour des comptes considère que l'organisation du temps scolaire « n'apparaît pas prioritairement conçue en fonction des besoins des élèves » ?

Elle se saisira des sujets qu'elle souhaite, mais je rappelle que plus de 90% des maires ont choisi de revenir à la semaine de 4 jours et que l'on ne peut ignorer leur légitimité démocratique...

Les sujets que nous venons de parcourir renvoient tous à la question de la gouvernance du système éducatif français, que la Cour des comptes juge « très centralisée, à l'inverse de son financement », assuré à quasi-égalité par les collectivités.

Les élus locaux ont d'ailleurs souvent tendance à se sentir peu considérés par votre ministère...

Sur ces sujets comme sur d'autres, le bâti scolaire ou l'orientation, où l'on observe de très fortes inégalités territoriales quand on voit que les trois quarts des élèves de centre-ville accèdent à la seconde générale et technologique et que c'est moins de 50% dans les territoires ruraux éloignés, il va de soi pour moi que nous devons, Education nationale et collectivités, conjuguer nos compétences, qui sont complémentaires, au service de la réussite de nos élèves et de l'égalité des chances.

C'est ce que je m'efforce d'impulser depuis mon arrivée à la tête de ce ministère et ce que j'ai assuré le 11 juin aux participants du premier comité des élus locaux que j'ai réuni. Je pense qu'il y a peut-être des habitudes à inverser. Et dans cette grande maison, ça peut prendre un certain temps...

« Il ne faut pas confondre exposition excessive des jeunes aux écrans, en particulier aux réseaux sociaux, et numérique éducatif. A l'heure de l'intelligence artificielle [IA], il est évidemment important de former nos élèves. »

Propos recueillis par Delphine Gerbeau et Olivier Schneld

